



NOTE DE TRAVAIL

**SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN
(ATCONF/7)**

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 1 Tour d'horizon des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien

1.1 : Faits nouveaux et progrès depuis la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6)

**IMPORTANCE DES DIRECTIVES OACI VISANT À
GARANTIR L'INTÉGRITÉ DES ASA EN TEMPS DE CRISE**

(Note présentée par l'Irlande au nom de l'Union européenne, de ses États membres¹
et des autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile)²

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail porte sur le besoin fondamental d'assurer la stabilité et la prévisibilité du système de l'aviation civile internationale lors de perturbations mondiales. Les « Directives visant à faire en sorte que les accords sur les services aériens continuent de fournir un cadre prévisible pendant les crises qui frappent les services aériens internationaux » constituent un outil qui devrait être davantage utilisé et mis en avant afin d'aider les États à offrir cette certitude au secteur et aux autres États.

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

- souligner qu'il importe de maintenir un cycle de mise à jour continu des directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), afin de veiller à ce que celle-ci reste en phase avec l'évolution des défis mondiaux, en particulier lors de crises mondiales ou régionales ayant des incidences sur l'aviation civile internationale ;
- demander à l'OACI de s'engager à promouvoir plus activement les directives visant à garantir le respect des accords sur les services aériens (ASA), en particulier lors de perturbations mondiales ;
- convenir qu'il est essentiel de poursuivre le développement du modèle d'accord OACI sur les services aériens (TASA) et que, lorsque les parties contractantes choisissent de l'appliquer, celui-ci peut être utilisé en complément des directives afin de garantir que les accords sur les services aériens (ASA) restent résilients et qu'ils soutiennent le transport aérien en temps de crise.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous.</i>
---------------------------------	--

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.

² Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Türkiye et Ukraine.

<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises dans le cadre des ressources disponibles dans le budget-programme ordinaire.
<i>Références :</i>	<i>Directives OACI visant à faire en sorte que les accords sur les services aériens continuent de fournir un cadre prévisible pendant les crises qui frappent les services aériens internationaux</i> <i>Modèle d'accord OACI sur les services aériens (TASA)</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'intégrité et la crédibilité des accords sur les services aériens (ASA) restent fondamentales pour la stabilité et la prévisibilité du système de l'aviation civile internationale, en particulier lors de perturbations mondiales. Les « Directives visant à faire en sorte que les accords sur les services aériens continuent de fournir un cadre prévisible pendant les crises qui frappent les services aériens internationaux », ci-après dénommées « les directives », renforcées par la lettre aux États 24/75, soulignent le besoin pour les États de se coordonner et de préserver la certitude opérationnelle lorsque des crises menacent la continuité des services aériens internationaux.

1.2 L'actualité mondiale depuis la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6) a montré que les crises – qu'elles concernent la géopolitique, la santé publique, l'environnemental ou l'économie – peuvent évoluer rapidement et exercer une pression considérable sur les cadres bilatéraux et multilatéraux régissant les services aériens. Dans ces circonstances, une communication transparente, une coordination en temps opportun et une prise de décision concertée entre les États sont essentielles pour garantir le bon fonctionnement et la résilience des ASA.

1.3 Ces directives constituent une base solide pour aider les États à cet égard. Toutefois, compte tenu de la nature dynamique des crises mondiales, ce document doit rester évolutif, régulièrement mis à jour et diffusé afin de tenir compte des défis naissants et des enseignements tirés de l'expérience, et de rappeler aux États la teneur de ces dispositions ainsi que leurs obligations juridiques internationales. De même, l'élaboration du modèle d'accord OACI sur les services aériens (TASA) offre une occasion importante d'incorporer la résilience face aux crises dans la conception et la négociation des accords sur les services aériens (ASA).

2. ANALYSE

2.1 Importance de préserver l'intégrité des ASA en temps de crise

- a) Les ASA constituent le socle du cadre juridique et opérationnel du transport aérien international. En temps de crise, l'incertitude peut ébranler la confiance dans le système, perturber la connectivité et avoir des répercussions commerciales à long terme. Garantir l'intégrité des ASA contribue à préserver la prévisibilité pour les exploitants, à protéger les intérêts des consommateurs et à soutenir la résilience économique mondiale.

2.2 Rôle des directives

- a) Les directives publiées en 2024 fournissent aux États des outils concrets pour gérer les pressions qui pèsent sur les ASA en raison de crises, notamment des approches recommandées en matière de communication, de transparence et de coordination.

- b) Toutefois, ces directives doivent faire l'objet d'un réexamen constant. À mesure que de nouvelles crises apparaissent, les États acquièrent une expérience opérationnelle qui devrait éclairer des améliorations successives.

2.3

Besoin de renforcer la promotion et la sensibilisation

- a) Malgré leur valeur, nous estimons que ces directives n'ont pas été beaucoup utilisées depuis leur publication. Le fait de les rendre plus visibles et de les faire évoluer davantage – en particulier dès l'apparition de perturbations mondiales – contribuerait à garantir que les États aient connaissance des outils à leur disposition pour assurer la continuité des services aériens. L'OACI peut jouer un rôle plus actif dans la diffusion de ces directives, notamment en communiquant de façon ciblée et en tenant compte d'autres mécanismes de l'OACI.

2.4

Renforcer les ASA grâce au modèle TASA

- a) Le développement continu du TASA permet, de façon essentielle, d'inscrire la résilience dans les ASA. En proposant différentes options, le TASA peut aider les États à incorporer des dispositions visant à assurer la continuité des services aériens en temps de crise, à promouvoir la transparence et à limiter les perturbations de la connectivité aérienne.
- b) La mobilisation active des États membres est primordiale pour garantir que le TASA tienne compte de la diversité des réalités opérationnelles ainsi que des enseignements tirés des perturbations récentes. Son élaboration devrait tenir compte des propositions présentées dans les directives, et nous encourageons les États à participer à ces travaux dans le cadre du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien (ATRP).

3. **CONCLUSION**

3.1 L'intégrité des ASA est essentielle au maintien d'un système aérien international stable et prévisible, en particulier lors de crises mondiales. Ces directives apportent un soutien précieux aux États face à des défis complexes et en constante évolution, mais elles doivent rester dynamiques et à jour.

3.2 La Conférence est invitée à approuver les mesures présentées ci-dessus.